

**AFFICHÉ LE**

**17 DEC. 2021**

**Le Maire,**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER  
RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE  
LE LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 13 décembre 2021 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT, Maire.

**PRÉSIDENT** : Xavier PINTAT, Maire

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Bernard LOMBRAIL, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Ghyslaine CUNY, Vincent RAYNAUD, Agnès BERGE, Sylvie BERTHELEMY, Jacques BIBES, Hervé BLANC, Jean-Luc DIEU, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, Bernard PASQUET, Bruce QUERMENT, Catherine THOMPSON,

**EXCUSÉS** : Evelyne MOULIN, Chantal LESCORCE, Claude MARTIN, Jean-Michel BERGES, Danielle BERTHOMIER, July DESCROIX, Élodie MARTIN, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier PINTAT, Bernard LOMBRAIL, Thierry DUBOUILH, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Ghyslaine CUNY, Vincent RAYNAUD,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Daniel MILLIET,

-----

**I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Daniel MILLIET est désigné secrétaire de séance.

**II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021**

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 22 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

**III- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS**

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la séance du 22 novembre 2021, et le Conseil Municipal en prend acte.

**IV - PATRIMOINE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

**A – ACQUISITION DE LA PARCELLE BH 331**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exercer son droit de préférence forestier en vue de procéder à l'acquisition de la parcelle BH 331 d'une contenance de 1 ha 02 a 37 ca, pour un montant de 3 382,00 €, et autorise M. Bernard LOMBRAIL, en sa qualité de Premier Adjoint, à signer l'acte authentique en la forme administrative à intervenir.

## **B – ACQUISITION DE LA PARCELLE AZ 133 : RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2009-12-21**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que l'acquisition entre l'EHPAD Saint-Jacques de Compostelle et la Commune interviendra par acte authentique en la forme administrative, et autorise Monsieur Bernard LOMBRAIL, en sa qualité de Premier Adjoint, à signer ledit acte.

## **C – FIXATION DE LA REDEVANCE SPANC 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit pour 2022 les tarifs de la redevance SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), soit 11,60 € (contrôle diagnostic) et 37,60 € (contrôle conception).

## **D – DÉTERMINATION DE LA SURTAXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour 2022 les tarifs de la surtaxe de l'eau à 0,62 € H.T./m<sup>3</sup> et de la surtaxe assainissement à 0,51 € H.T./m<sup>3</sup>.

## **E – FIXATION DU PRIX DE L'EAU 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de l'Eau pour 2022 ainsi que les tarifs pour frais d'ouverture de branchement, les tarifs des travaux relatifs à l'Eau et l'Assainissement et le tarif du contrôle diagnostic des installations reliées à l'assainissement collectif.

## **V - FINANCES**

### **A – DÉCISIONS MODIFICATIVES**

#### **1. Budget Principal : Décision modificative n° 3**

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 3 du Budget Principal qui s'équilibre à 56 731,00 € en fonctionnement et à 109 560,00 € en investissement.

#### **2. Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement : Décision modificative n° 2**

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre à 35 000,00 € en fonctionnement et à 53,00 € en investissement.

#### **3. Budget Annexe du Camping Les Oyats : Décision modificative n° 2**

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du Budget Annexe du Camping Les Oyats qui s'équilibre à 10 880,00 € en fonctionnement.

#### **4. Budget Annexe du Camping Les Genêts : Décision modificative n° 2**

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du Budget Annexe du Camping Les Genêts qui s'équilibre à 16 236,00 € en fonctionnement.

### **B – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer des avances sur les subventions 2022 à l'Association Label Soulac (10 000,00 €), à l'Association Football Club Médoc Côte d'Argent (3 000,00 €) et à l'Association Ecume.doc (1 500,00 €).

### **C – FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux pour 2022.

### **D – PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE DE LA BASILIQUE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais de chauffage de la Basilique Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres à hauteur de 1 648,39 € au titre de l'année 2021.

### **E – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif Boulevard Marsan de Montbrun, et sollicite les subventions au titre de cet investissement.

### **F – APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.1612-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions de vote du quart des crédits pour les Budgets Principal, de l'Eau et de l'Assainissement, du Camping Les Oyats et du Camping Les Genêts, afin de permettre des interventions en cas de besoin avant le vote du budget 2022.

**G – PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la provision semi-budgétaire de 3 215,87 € correspondant à 15 % du montant de certaines créances supérieures à deux ans et considérées comme douteuses.

**VI - VOIRIE, ESPACES ET AMÉNAGEMENTS PUBLICS, SIGNALÉTIQUE ET RÉSEAU DIVERS (HORS EAU ET ASSAINISSEMENT)****A – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SDEEG POUR LA FORMULE « ECOSUITE »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au dispositif du SDEEG pour une durée de 5 ans et donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de la convention d'adhésion et des mandats de représentation des fournisseurs d'énergies.

**VII - RESSOURCES HUMAINES****A – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification du tableau des effectifs consistant à supprimer 5 postes et en créer 2.

**B – ADHÉSION À LA MISSION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSISTANCE À LA FIABILISATION DES DROITS EN MATIÈRE DE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE PAR VOIE CONVENTIONNELLE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adhère à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, confie au service retraites de celui-ci la délégation de gestion sur la plateforme Pep's pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite, et autorise le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion.

**C – PROROGATION DE LA DURÉE DU PLAN DE FORMATION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, proroge la durée du plan de formation d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

**D – MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE FORMATION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de formation, qui tient compte de certaines évolutions, notamment règlementaires.

**VIII- QUESTIONS DIVERSES****A – AVIS SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le principe des neuf dérogations au repos dominical pour les 10, 17, 24 et 31 juillet, les 7, 14 et 21 août, et les 11 et 18 décembre 2022.

☪

La séance est levée à 18 heures 48 minutes



*Xavier PINTAT*

**Xavier PINTAT**  
Maire de Soulac-sur-Mer  
Sénateur honoraire de la Gironde